

Image not found or type unknown



Que devient une donation non officielle après un divorce

Par **mamico**, le **09/08/2013** à **22:43**

Bonjour

Mes parents m'ont donné 15 000€ quand j'étais encore mariée. J'ai acheté des parts de SCFI en nu propriété, mes parents gardant l'usufruit. Elles ont été mises au nom de Monsieur et Madame, maintenant que nous sommes divorcés, mon ex-mari refuse de reconnaître qu'elles sont à moi seule. De plus il exige qu'elles me soient attribuées dans le partage donc je vais devoir payer pour lui racheter ce qui est une part de mon héritage. Nous étions mariés sous le régime de la communauté, est-il possible d'avoir un recours? Mon avocat tout comme le notaire n'ont rien proposé.

Merci

Mamico